

Le ministre sait certainement que les membres restants du Conseil ont reporté la date de la conférence sur la constitution aux 29 et 30 mai prochains. J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de financer cette conférence et si le ministre, ou l'un de ses adjoints, a joué un rôle quelconque dans le nouveau report de cette importante réunion.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je me ferai un plaisir de déposer cette lettre. Le Conseil est un organe consultatif respecté et de plein droit, qui a décidé à la majorité de tenir la conférence en question. Bien entendu, le gouvernement accordera au Conseil toute l'aide dont il a besoin.

M. McLean: Le ministre omet de dire, madame le Président, que le Conseil a perdu de sa représentativité à la suite des démissions que l'on sait et qu'il n'est plus le porte-parole que d'un seul groupe et d'une seule catégorie de femmes. Je voudrais poser une question supplémentaire. Puisque la conférence du Conseil a été reportée aux 29 et 30 mai prochains, devons-nous comprendre que le projet constitutionnel ne sera pas soumis à Londres avant le mois de juin, ou bien que le gouvernement est résolu à décourager les femmes d'exprimer leurs idées sur ce projet?

M. Axworthy: Madame le Président, je tiens à rappeler au député que c'est moi qui, à l'origine, avait suggéré au Conseil consultatif de tenir une réunion sur la constitution. Nous encouragerons toutes les associations féminines canadiennes qui le désirent, à débattre de la question constitutionnelle. C'est le Conseil qui a pris lui-même et librement la décision de reporter la conférence et cette décision n'a aucun rapport avec le calendrier que s'est fixé le gouvernement.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT GRANGE—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

La semaine dernière, le ministre a indiqué à la Chambre que le comité consultatif sur le déraillement de Mississauga allait se réunir dans une semaine et que des décisions seraient prises sous peu. Étant donné que ces décisions affecteront ma circonscription et celle de mon collègue d'Etobicoke-Centre, et puisque des rumeurs persistantes laisseraient entendre que le ministre hésite à donner suite aux recommandations du juge Grange, le ministre peut-il nous dire si le comité consultatif s'est effectivement réuni et s'il envisage d'agir sans tarder pour protéger les collectivités menacées par le transport de substances dangereuses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le comité en question qui est un comité d'exécution, non pas un comité d'étude, s'est réuni hier et est venu me faire rapport ce matin. On m'a proposé d'accepter un certain nombre de recommandations du rapport et c'est ce que je ferai. Les membres ont aussi établi une approche concernant

d'autres recommandations et cette approche sera suivie. Pour ce qui est de la recommandation n° 3 qui concerne la longueur des trains et leur vitesse de déplacement dans les secteurs habités, la Commission canadienne de transport a demandé aux sociétés ferroviaires de démontrer pourquoi cette recommandation ne peut être appliquée très rapidement. Les chemins de fer ont un couple de semaines pour s'exécuter. Nous verrons ensuite ce qu'il y a lieu de faire. Tout cela pour vous dire que le comité ne perd pas son temps.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LES TAUX D'AMIANTE DANS LES AIRES DE MANUTENTION DES BAGAGES

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Il était ici et je l'ai prévenu que j'allais la poser.

Comme le ministre le sait sûrement, des épreuves récentes sur les fibres d'amiante présentes dans les aires de manutention des bagages à l'aéroport international de Winnipeg ont révélé que la teneur en fibres d'amiante atteint parfois jusqu'à deux fois les limites maximales arrêtées par le gouvernement lui-même et plus de 40 fois la limite récemment recommandée par le NIOSH, l'organisme américain chargé de la recherche en matière de santé et de sécurité. J'ai visité l'aéroport de Winnipeg récemment. J'ai été consterné de voir de l'amiante complètement à découvert dans des endroits où des employés doivent travailler 24 heures par jour. Le ministre est-il prêt à faire faire une enquête immédiatement sur cette situation dangereuse, et à exiger que cette amiante disparaisse sur-le-champ?

* * *

LA CONSTITUTION

LE REJET POSSIBLE DES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES PAR LE PARLEMENT BRITANNIQUE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. Elle porte sur la retranscription dans la presse d'une interview téléphonique avec Anthony Kershaw, président du comité multipartite chargé d'étudier en Grande-Bretagne, l'ensemble des propositions constitutionnelles canadiennes. J'aimerais attirer l'attention du premier ministre sur cette question et sur la réponse donnée par M. Kershaw auquel on demandait si, selon lui, la Grande-Bretagne serait obligée d'adopter les mesures que le Parlement canadien lui enverrait, y compris une charte des droits; il a dit que la Grande-Bretagne serait en fait «obligée de rejeter» ces propositions. Étant donné les problèmes qui entourent toute cette question, le premier ministre peut-il prendre les mesures qui s'imposent et que nous avons toujours prises par le passé au Canada, à savoir mettre fin à toute cette farce, convoquer une réunion des premiers ministres et régler le problème chez nous avant d'envoyer la résolution en Grande-Bretagne?